

# PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES DANS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Principales règles sanitaires générales et de distanciation :

- o Port du masque obligatoire pour les adultes et les enfants, à partir de 11 ans. Le masque couvrant le nez et la bouche devra être porté en dehors des temps de pratique sportive. Port du masque dans les couloirs, dans les salles jusqu'en début de séance.
- o Accès limité aux pratiquants et un accompagnateur.
- o Temps à prévoir entre chaque séance afin de limiter les contacts entre les différents groupes. Il faudra quitter le site sportif 5 minutes avant l'arrivée de l'utilisateur suivant. Les cours se termineront donc 5 mn avant l'heure prévue
- o Respect des entrées / sorties différenciées et des sens de circulation mis en place par les professeurs.  
Entrée par la porte principale, sortie par la porte de secours mitoyenne à la salle du cours.

Matériels sportifs Gym, Street, Yoga et Zumba:

- . Chaque élève apportera son tapis et/ou sa serviette personnelle.
- . Les baskets utilisées lors du cours devront être tirées du sac et dédiées à l'activité en salle (semelles blanches et propres.)

Accès aux vestiaires :

- o Accès aux vestiaires interdit. Les pratiquants doivent arriver en tenue de sport. Seuls les sanitaires, nettoyés quotidiennement, seront accessibles.  
Une gourde d'eau est conseillée pour chaque séance.

Nettoyage / désinfection :

- o Une désinfection sera réalisée par la commune chaque jour.
- o Une participation des associations sera obligatoire, particulièrement entre 2 séances avec des pratiquants différents, afin de désinfecter matériel sportif et non sportif, points de contacts et sanitaires.

Capacité d'accueil des salles :

- o La capacité d'accueil des salles sera limitée afin de respecter les règles de distanciation : distanciation physique d'au moins 1 m et donc d'un espace libre de 4 m<sup>2</sup> autour d'une personne, distance augmentée à 2 mètres pour les activités sportives dont leur nature le permet.